



Arrêté
concernant les comptes et la gestion
de la Ville de Neuchâtel
pour l'exercice 2010
(Du 2 mai 2011)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2010, à savoir :

a) Le compte de fonctionnement :	Fr.
Total des charges	261'531'538.69
Total des revenus	<u>263'506'736.70</u>
Excédent de revenus	<u>1'975'198.01</u>
b) Le compte des investissements :	Fr.
Total des dépenses	17'064'477.37
Total des recettes	<u>3'052'212.75</u>
Investissements nets	14'012'264.62
./. Amortissements	<u>18'426'602.67</u>
Solde reporté au bilan	<u>-4'414'338.05</u>

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2010 est approuvée.

Neuchâtel, le 2 mai 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Catherine Loetscher Schneider

Pascal Helle